

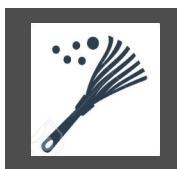
# DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

## DOSSIER D'INSCRIPTION PRINTEMPS 2019

NOM - Prénom (du participant) : .....

Date limite de dépôt des inscriptions : Mercredi 3 avril à 17h30

Envoi du planning : Jeudi 4 avril



Le dispositif national « argent de poche » offre la possibilité à des jeunes de plus de 16 et de moins de 18 ans d'effectuer des missions de proximité de 3h30 (3h + ½ de pause) pour le compte de communes ou de communauté de communes. Les missions sont proposées pendant la période des vacances scolaires. Elles sont limitées à 20 jours durant les congés d'été et 10 jours pour les autres périodes de congés scolaires. En contrepartie, les jeunes perçoivent une indemnité d'un montant de 15 € par mission de 3h30 réalisée, payable en espèces. L'encadrement des jeunes sera assuré par un élu ou un agent communal.

**Un de vos enfants pourrait être concerné par ce dispositif.**

La commune de Saint-Georges-de-Reintembault propose de renouveler l'opération pendant les vacances de Printemps.

Les différentes tâches et journées sont proposées sur le dossier d'inscription ci-joint. Les jeunes peuvent y indiquer 3 souhaits. **Les inscriptions se font en Mairie selon leur ordre d'arrivée.**

## DISPOSITIF ARGENT DE POCHE DOSSIER D'INSCRIPTION

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Sexe (cochez) :**  M  F

**Date de naissance :** .....

**Age :** .....

**Adresse :** .....

35420 Saint-Georges-de-Reintembault

**Téléphone personnel:** .... / ..... / ..... / ..... / .....

**Téléphone des parents :** 02 / ..... / ..... / ..... / ..... ou 06 / ..... / ..... / ..... / .....

**Adresse Mail (obligatoire) :** .....

**Situation (cochez) :**

Lycéen(ne) / étudiant(e)

Etablissement : ..... Classe : .....

Etudes suivies : .....

Autres : .....

**Pièces à joindre :**

1. Justificatif de domicile

2. Photocopie d'une pièce d'identité

3. Photocopie de l'attestation d'assuré social (carte Vitale)

4. Attestation d'assurance responsabilité civil en cours de validité

5. Autorisation parentale (ci-contre)

Si vous avez déjà participé au dispositif « Argent de poche », joindre uniquement :

1. Attestation d'assurance responsabilité civil en cours de validité

2. Autorisation parentale (ci-contre)

3. Justificatif de domicile, pièce d'identité et attestation d'assuré social ,  
uniquement en **CAS de CHANGEMENT** depuis votre dernière participation

**A faire remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur légal.**  
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

## AUTORISATION PARENTALE

**Madame, Monsieur :** .....

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille - mon fils ..... s'engage :

- La commune de Saint-Georges-de-Reintembault ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- La commune de Saint-Georges-de-Reintembault s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

**Madame, Monsieur :** ..... autorise mon enfant :

NOM .....  
Prénom .....  
Domicilié(e) .....

.....  
à participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue de mon enfant.
- Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à .....le...../...../.....

Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

La commune de Saint-Georges-de-Reintembault propose au total 23 créneaux de 3h30, pour les vacances de Printemps.

Les différentes tâches et journées sont proposées ci-dessous, merci d'indiquer jusqu'à 3 souhaits par ordre de préférence. Ceux-ci seront respectés dans la mesure du possible.

Les inscriptions se font en Mairie selon leur ordre d'arrivée.  
Date limite de dépôt des inscriptions : mercredi 3 avril à 17h30 en Mairie

Encadrement	Missions	Date	Souhait
MEDIATHEQUE Bimélu	Nettoyage et réparation livres	9, 10, 16, 17 et 19 avril 9h30 - 13h	
SERVICE TECHNIQUE	Espaces verts	9, 10 et 11 avril 8h30 - 12h	
COMMISSION ESPACES VERTS	Fleurissement été	15 et 16 avril 9h - 12h30	
ENFANCE	Nettoyage de locaux	8 avril 8h30 - 12h	

Merci de préciser les dates sur lesquelles vous n'êtes pas disponible : \_\_\_\_\_

**Dates à retenir**

**Judi 4 avril** : Envoi du planning par mail

**Vendredi 19 avril à 12h30 en Mairie** : Pot de clôture et versement des indemnités.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes. Nous attendons vos dossiers complets pour enregistrer votre inscription.